agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

AFRIQUE/NIGERIA - Le gouvernement nigérian prêt à accepter le cessez-le-feu proposé par Boko Haram

Abuja (Agence Fides) – Le gouvernement nigérian est disposé à accepter le cessez-le-feu proposé par Boko Haram et à accorder une amnistie aux membres de la secte si son responsable, le Sheikh Abubakar Shekau, renonce publiquement à la violence.
C'est ce qu'a affirmé le Général (er) Sarkin-Yaki Bello, Coordinateur national du Centre anti-terrorisme. Il a en outre promis un programme de réhabilitation aux extrémistes qui déposent les armes et a affirmé que le gouvernement est disposé à faire des concessions en ce qui concerne les demandes faites par Boko Haram, telles que la remise en liberté des membres de la secte détenus, la reconstruction de sa mosquée détruite lors d'une opération militaire à Maiduguri en 2009 et la possibilité pour les membres de la secte de pratiquer librement leur credo religieux. Le Général a ensuite affirmé que le gouvernement entend affronter le problème du fort taux de chômage présent dans le nord du pays – qui favorise le recrutement de jeunes de la part de la secte – et réformer le système scolaire de la zone. Il a ajouté que Boko Haram n'est plus seulement un problème nigérian parce que, parmi ses membres se trouvent également des ressortissants d'autres pays africains, comme le Tchad et le Cameroun et que son arsenal a été renforcé au travers de l'arrivée d'armes provenant des dépôts libyens. Il existerait enfin un « cordon ombilical » reliant Boko Haram aux groupes djihadistes présents dans le nord du Mali.
En janvier, l'un des commandants de Boko Haram, le Sheikh Muhammed Abdulazeez Ibn Idris, avait déclaré qu'après avoir consulté la direction de la secte, il était prêt à un cessez-le-feu (voir Fides 29/01/2013). Depuis lors, un certain nombre d'affrontements armés ont eu lieu dans le nord du Nigeria mais ils n'ont pas été revendiqués par Boko Haram, à la différence de ce qui est le cas habituellement. (L.M.) (Agence Fides 19/02/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it